

M. Sanford Bates, ancien directeur des prisons fédérales aux États-Unis, parlant de la hausse de 50 p. 100 des viols entre les années 1930 et 1940, en attribue surtout la cause "aux récits corsés de crimes sexuels qui sont répandus dans le public, aux histoires licencieuses qui paraissent dans les magazines, au cinéma, etc."

M. Courtney Byler Cooper dans son livre, *Designs in Scarlet*, qui est basé sur des enquêtes poursuivies pendant plusieurs années, avec la collaboration du *Federal Bureau of Investigation*, de l'*United States Post Office Inspection Department*, du *Federal Bureau of Narcotics* et d'autres organismes nationaux et locaux qui s'occupent de dépister les crimes, dit: "Les publications obscènes ont tellement augmenté que leur vente occupe actuellement des milliers de personnes. La promiscuité, surtout parmi les jeunes, s'est ainsi largement accrue et la vente des produits anticonceptionnels a connu, par la suite, un tel essor que la demande en a triplé depuis quelques années. Par conséquent, la perversion des mœurs a pris des proportions effarantes. Plusieurs enfants d'école supérieure en savent plus long aujourd'hui en matière sexuelle que la moyenne des adultes il y a dix ou quinze ans. La faute en est presque directement aux publications obscènes, surtout les livres de dessins, spécialement les plus modernes."

Je n'ajouterai qu'un autre bref témoignage. C'est celui des juges de la *Children's Court* de New-York. Au cours de leurs témoignages devant un comité de la législature de l'État de New-York, ils ont déclaré que "la littérature obscène et les récits de crimes sont la principale cause qui contribue à la criminalité chez les jeunes, parce que plusieurs enfants ont admis qu'ils en avaient pris l'idée dans les *comics*." La Cour possède dans ses archives des dossiers trop révoltants pour être publiés.

Conclusion

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité du Sénat, je n'ai pas besoin de répéter le truisme: "Les mêmes causes produisent les mêmes effets dans les mêmes circonstances." L'histoire enseigne qu'aucune nation ne peut survivre longtemps lorsque la loi morale y a sombré. Les publications obscènes sont devenues aujourd'hui un mal d'une telle ampleur qu'elles menacent sérieusement la vie morale, sociale et nationale du pays. La dégénération interne peut entraîner la ruine de la nation autant qu'une attaque de l'extérieur.

Notre gouvernement s'intéresse grandement aujourd'hui, et à bon droit, aux mesures de défense contre un ennemi de l'extérieur. Il devrait être aussi alerte et énergique pour défendre le pays contre les ennemis qui poursuivent leur travail insidieux de destruction dans nos murs. Notre délégation demande donc respectueusement:

(1) Que les autorités fédérales et provinciales soient priées de faire tout en leur pouvoir pour appliquer les lois existantes contre l'importation et la vente des publications ordurières et indécentes.

Je puis ajouter que le ministre de la Justice nous a informé, dans une lettre datée du 10 avril, qu'il est possible d'appliquer ces lois.

(2) Qu'afin de rendre l'application des lois plus efficace, le Parlement soit prié d'étudier la possibilité d'instituer une Censure dont la tâche serait de déterminer en les spécifiant les publications interdites par la loi, telles, par exemple:

- a) Celles qui glorifient le crime et les criminels;
- b) Celles dont le contenu est surtout licencieux;
- c) Celles dont les illustrations et les photographies frisent l'indécence;
- d) Celles qui ont l'habitude de publier des articles sur l'amour illicite;
- e) Celles qui publient des annonces ignobles.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, Excellence.